

La pédagogie au cœur de notre métier

Enrichie de l'observation des pratiques enseignantes en collège et en lycée, mais aussi en premier degré, en voie professionnelle ou en post-bac, l'expertise disciplinaire et transversale, le suivi de projets et de dispositifs d'équipes, d'établissements et de réseaux, permet aux inspecteurs d'académie–inspecteurs pédagogiques régionaux d'avancer des pistes utiles en direction des équipes enseignantes pour améliorer les apprentissages de leurs élèves.

De cette présence régulière sur le terrain, dans les classes et auprès des équipes de direction, résulte l'impulsion et l'essaimage de bonnes pratiques aux divers échelons de l'académie, entre académies et au niveau national.

Le SNIA-IPR apporte au sein l'UNSA-Education sa volonté de croiser les regards entre métiers de l'éducation et ses propositions concrètes et cohérentes pour le système éducatif. Notre syndicat a constamment accompagné les multiples évolutions et transformations, a apporté ses contributions, alerté sur les écueils éventuels et a systématiquement suggéré des pistes d'améliorations.

Loin de débats entre « académisme » et « pédagogisme », il faut une vision globale et durable, un projet qui fasse confiance à tous les agents et qui donne les moyens nécessaires aux ambitions légitimes pour notre école.

Votre mission est « d'élaborer la stratégie qui nous permettra d'élever le niveau de nos élèves et ainsi traduire en actes le choc des savoirs dont a besoin notre école. La priorité sera donnée au français et aux mathématiques. »

- Plus que de chocs, de changements de rupture, de réformes empilées, le système éducatif dans son ensemble a besoin d'une stabilisation qui laisse les équipes s'approprier sereinement les évolutions en cours ou inachevées.
- L'organisation en cycles, légitime, pour lesquels sont définis des objectifs et des programmes nationaux de formation, qui suivent une progression régulière et comportent des critères d'évaluation, est pédagogiquement fondée du point de vue de l'élève. Des repères de progression sont venus apporter des balises pour les professeurs.
- Les liaisons inter-cycles et inter-degrés sont des lieux et des temps importants pour les parcours des élèves, qu'il est souhaitable d'investir plus densément : cycle 3 (conseil école-collège et conseils de cycle), collège-lycées (2nde générales et technologiques ou professionnelles, préparation au parcours dans le supérieur).
- De nombreux outils institutionnels sont déjà à disposition des praticiens que sont les enseignants, il s'agit de prolonger et d'améliorer leur utilisation et leur appropriation, individuellement et collectivement.
- La grande diversité des ressources aujourd'hui disponibles pour les enseignants leur permet de construire des séquences d'apprentissage adaptées et actualisables, dans toutes les disciplines, à tous les niveaux scolaires.
- Aucune priorité ne doit être donnée à aucune discipline en particulier. Toutes les disciplines irriguent les compétences de numératie et littérisme, elles se complètent également dans des prospérités mutuelles.
- En revanche, la question des élèves en difficulté en numératie et littérisme se pose de façon singulière.
- La pédagogie de projet, le travail par compétences, leur évaluation opératoire, etc. sont autant de pratiques essentielles aux progrès des élèves.
- L'exigence des savoirs s'inscrit pour nous dans l'ambition revendiquée des compétences pour tous les élèves.

Nous développons ci-après des pistes pour le collège et le lycée, **complétant** les jalons posés par votre mission :

- **des contenus à enseigner et à pratiquer par les élèves**
- **des pratiques pédagogiques observées, signifiantes pour les élèves**
- **des organisations pédagogiques adaptées aux besoins, porteuses de sens et facilitatrices des progrès de tous les élèves**

Pour le Collège :

Sur la méthode adoptée par la Mission, il convient de penser les évolutions proposées du point de vue de l'élève (qui produisent les résultats du système éducatif), avec des temporalités nécessaires pour l'évolution des pratiques des professeurs (qui permettent aux élèves d'élever leurs résultats) et selon des durées suffisantes pour les élèves.

Si une attention doit être portée à l'externalisation systémique de la difficulté scolaire, celle-ci pourrait étonnamment être lue comme une critique des dispositifs de remédiation existants (soutien-approfondissement, devoirs faits ou accompagnement personnalisé). Une supposée volonté des professeurs de ne pas traiter la difficulté en classe – ce qui fait partie de leur quotidien – interroge plutôt les conditions de leur capacité à y parvenir.

L'existant et ses forces :

- Un socle commun vecteur de savoirs et d'une culture en commun des élèves en cours de la scolarité obligatoire.
- Des programmes actuels cohérents, organisés en cycles de 3 années, dont les compétences de formation dans les préambules disciplinaires sont adossées au socle, avec des repères annuels de progressivité (balises du professeur pour envisager des consolidations futures), indiquant des parcours (EAC, HDA, Avenir, EMI, EMC, EDD, etc.).

- Des séquences pédagogiques scénarisées à portée des élèves, adaptées à leurs niveaux de savoirs et de compétences, permettent la progression individuelle et collective selon leurs profils d'apprentissage.
- Des collaborations transversales, dans le cadre de projets d'équipes (tels les EPI) sont porteurs de sens, ancrés dans des situations concrètes qui articulent l'oral et l'écrit.
- Une évaluation des compétences des élèves installée dans les pratiques, un livret scolaire unique adossé au socle commun, font émerger les compétences clés à atteindre en fin de cycle 4.

Le souhaitable :

- Des programmes explicitant plus clairement comment la maîtrise des compétences décrites dans les préambules disciplinaires permettent de positionner l'élève dans un des 4 niveaux de maîtrise d'un domaine correspondant du socle commun, facilitateur d'une approche collective de l'évaluation à l'échelle de l'établissement.
- Des marges de manœuvre plus grandes dans les collèges pour faire vivre des groupes « de besoins » i.e. correspondant à des difficultés ciblées d'élèves ; pas de groupes « de niveaux » (par rapport à des moyennes), ni « de compétences » (une modalité qualifiée pour un travail sur des compétences avec tous les élèves).
- L'organisation d'un « renforcement modulaire » au cours du cycle, par des « modules de continuité d'un enseignement », suivis à l'année n+1 dans l'esprit du programme de cycle, en lieu et place d'un redoublement inadapté dans l'ensemble les disciplines.

Le nécessaire :

- Rendre la formation continue possible et régulière dans le second degré : si le modèle des constellations du 1^{er} degré montre des avantages c'est qu'il s'insère dans un temps de travail dévolu spécifiquement à « l'animation pédagogique », avec l'appui de formateurs aguerris déchargés. En revanche, il conviendrait de ne pas confondre formation « in situ » et formation « partant des besoins du terrain ».
- Faire confiance aux inspecteurs pilotes de la formation : acteurs de terrain garants des analyses de pratiques mises en œuvre dans les classes, identifiant les besoins qu'ils mettent en relation avec les priorités nationales, sans opposer formation didactique et pédagogique.
- Déployer des formations autour des groupes « de besoins » : savoir analyser précisément les acquis des élèves, adapter la proposition d'apprentissage à « la zone proximale de développement », expliciter les objectifs recentrés visés, faire expliciter à l'élève les stratégies qu'il met en œuvre - et plus largement donner une place à la métacognition – veiller à leur faire un retour régulier sur leurs progrès et les inciter à s'auto-évaluer, se co-évaluer ; approfondir des modalités efficaces de co-intervention.
- Améliorer le bien-être des élèves au collège : ne pas le réduire au seul climat scolaire, la lutte contre le harcèlement est à l'évidence une urgence. La question des lieux de vie au collège hors les classes est à creuser en s'inspirant notamment des pays nordiques. Sur un plan pédagogique, expérimenter des séances réduites de 5 minutes par exemple permettrait de dégager 30 minutes par journée de classe, soit entre 2h et 2h30 semaine, à consacrer au « renforcement modulaire » dans la ou les disciplines nécessaires à tel ou tel groupe d'élèves ou à des temps libres dans des tiers lieux aménagés à vocation éducative, ou bien à consacrer au travail des équipes pédagogiques pour mieux accompagner des élèves à besoins, etc.

Pour le Lycée :

- Lors des discussions sur les programmes, tenues depuis 2019 en Conseil supérieur de l'éducation, il est à regretter que les nombreuses propositions argumentées, débattues aient été peu intégrées.
- Des programmes de disciplines, jugés trop lourds, privilégient la quantité de connaissances à acquérir au détriment d'une qualité recherchée de l'appropriation par les élèves.
- Le travail doit se poursuivre sur l'ancrage au lycée des apprentissages du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dès la seconde jusqu'en fin de cycle terminal.
- L'évaluation des compétences des élèves a progressé, néanmoins le livret scolaire du lycée, à l'instar du LSU du collège, pour être pleinement opérationnel doit être simplifié, les descripteurs alignés avec les référentiels que sont les programmes des disciplines ou spécialités.
- La formation aux divers modes d'évaluation mobilisés dans le parcours des élèves de la seconde à la terminale est un levier d'évolutions : contrôle continu, en cours de formation, ponctuel ; évaluations diagnostiques, formatives, sommatives, certificatives, à l'écrit comme à l'oral.
- Notre note « lycée-bac » de juillet avance aussi des propositions détaillées pour l'EAF, l'épreuve orale terminale (grand oral), qui convergent dans la direction du développement de vraies compétences d'oralité, de qualités d'expression, d'expressivité chez les élèves.

En conclusion, nous citerons ci-dessous quelques références qui restent d'actualité dont la Mission peut s'inspirer.

Références et citations:

Les compétences clés comprennent les connaissances, les aptitudes et les attitudes nécessaires pour l'épanouissement et le développement personnels, l'employabilité, l'inclusion sociale et la citoyenneté active.

Toute personne a droit à une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité, afin d'acquérir des compétences clés et des qualifications de base. Les compétences clés et les qualifications de base sont nécessaires pour l'épanouissement et le développement personnels, l'employabilité, l'inclusion sociale et la citoyenneté active.

Commission européenne [https://education.ec.europa.eu/fr/focus-topics/improving-quality/key-competences? \(/node/1520\)](https://education.ec.europa.eu/fr/focus-topics/improving-quality/key-competences? (/node/1520))

Par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, la République s'engage afin de permettre à tous les élèves d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, porteur de la culture commune. Il s'agit de contribuer au succès d'une école de la réussite pour tous, qui refuse exclusions et discriminations et qui permet à chacun de développer tout son potentiel par la meilleure éducation possible.

Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture couvre la période de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire dix années fondamentales de la vie et de la formation des enfants, de six à seize ans. Il correspond pour l'essentiel aux enseignements de l'école élémentaire et du collège qui constituent une culture scolaire commune. Précédée pour la plupart des élèves par une scolarisation en maternelle qui a permis de poser de premières bases en matière d'apprentissage et de vivre ensemble, la scolarité obligatoire poursuit un double objectif de formation et de socialisation. Elle donne aux élèves une culture commune, fondée sur les connaissances et compétences indispensables, qui leur permettra de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de réussir la suite de leur parcours de formation, de s'insérer dans la société où ils vivront et de participer, comme citoyens, à son évolution. Le socle commun doit devenir une référence centrale pour le travail des enseignants et des acteurs du système éducatif, en ce qu'il définit les finalités de la scolarité obligatoire et qu'il a pour exigence que l'École tienne sa promesse pour tous les élèves.